

# Plan d'action POUR UN MILIEU SAIN ET SÉCURITAIRE

2022-2023

## À notre école

La violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables. Elles ne sont pas tolérées à l'école, ni dans les autobus scolaires, ni par le biais de l'électronique.

Si des actes de violence mettant en cause la sécurité et l'intégrité d'une personne surviennent, toute personne doit le déclarer et savoir que ces incidents seront gérés immédiatement et efficacement. Chacun a le droit d'être protégé et a le devoir de protéger les autres.

Nous encourageons et sensibilisons les élèves à dénoncer des situations s'ils sont victimes ou témoins.

## Nos résultats

En 2021-2022, nos priorités étaient de développer les habiletés sociales chez les élèves et d'améliorer leurs perceptions quant à l'aide apportée par les adultes de l'école. De plus, des activités de prévention (avec la collaboration du service de police de Lévis) ont eu lieu.

Nous avons poursuivi la remise de méritas, des ateliers d'habiletés sociales (respect, estime de soi, résolution de conflits) animés par les éducatrices spécialisées en collaboration avec l'animatrice à la vie spirituelle et engagement communautaire de l'école. La mise en place des billets verts a permis de récompenser et de renforcer les comportements attendus.

## Portrait de la situation

À la suite de l'analyse du portrait de la situation de la sécurité et de la violence de notre école (sondage SEVEQ réalisé au printemps 2021 auprès des élèves de 4<sup>ème</sup> à 6<sup>ème</sup> année), nous constatons que 91% des élèves se sentent en sécurité. 86% des élèves perçoivent un bon climat de justice. La violence verbale et la violence indirecte (sociale ou électronique) demeurent les formes de violence les plus présentes dans notre milieu.

Nous comptons mettre en place les actions du plan de lutte en poursuivant, en sous-groupes, les ateliers d'habiletés sociales. Nous continuerons à porter une attention particulière quant à la prévention de la violence qu'elle soit physique ou verbale, à l'école ou sur les réseaux sociaux. Le comité Règles de vie poursuivra ses activités. L'enseignement explicite des comportements attendus dans tous les espaces fréquentés par les élèves est également valorisé par la remise des méritas et des billets verts.



## Définitions

### CONFLIT

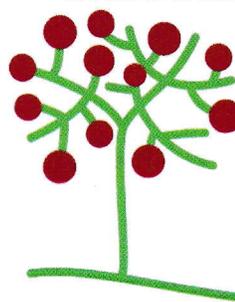
Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation. L'intimidation n'est pas un conflit, c'est une agression.

### VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

### INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.



École de  
**Taniata**

## Nos actions pour prévenir la violence et l'intimidation

- Enseignement explicite et modélisation des règles de vie.
- Soutien et accompagnement de l'équipe école par les éducatrices spécialisées et des psychologues.
- Animation d'ateliers de prévention et de sensibilisation par différents intervenants.
- Implication des parents/ Mise en place de protocoles d'intervention.
- Sous-groupe d'habiletés sociales chez les petits et activités en classe dès la 3<sup>e</sup> année.
- Accompagnement de notre chien Mira
- Mise en place de récréations organisées
- Présence des éducatrices spécialisées lors des récréations

## Nos actions si on constate un geste de violence ou d'intimidation

### Au moment où le geste est observé :

Arrêt d'agir immédiat. Rencontre avec les élèves concernés pour analyse de la situation, évaluation des besoins. Type d'intervention et sanction selon la gravité de la situation. Avis aux parents. Signalement possible auprès du DPJ. Plainte policière possible.

### Mesures de soutien et d'encadrement :

Intervention immédiate

Concertation équipe école / collaboration avec les parents.

Selon le cas : protocole d'intervention, médiation, plan d'intervention, recours à des ressources professionnelles et/ou communautaires.

**VIOLENCE ET  
INTIMIDATION**  
**100%**  
**PRÉVENTION  
INTERVENTION**

### Sanctions possibles :

L'auteur de violence ou d'intimidation s'expose à des sanctions disciplinaires (perte de privilèges, geste réparateur, retenue, suspensions internes ou externes). Celles-ci seront choisies selon le contexte et la gravité. Les parents de l'auteur de violence ou d'intimidation seront sollicités pour collaborer à la recherche de solutions et, tout comme leur enfant, devront prendre des engagements pour s'assurer que la situation cesse et ne se répète pas.

### Suivi :

Soutien aux élèves victimes d'intimidation et aux élèves intimidateurs par les éducatrices spécialisées et/ou la direction et/ou la psychologue.

Vérifications à intervalles rapprochés et réguliers afin de vérifier si la situation d'intimidation a cessé,

## Moyens pour dénoncer ou signaler une situation

Informez (par écrit ou verbalement) ses parents et/ou un adulte (enseignant, éducatrice, direction, psychologue, orthopédagogue, éducatrice spécialisée) de l'école.

Pour signaler une situation dans le transport scolaire : (418) 838-8310 poste 27739 (ASSEZ)  
(418) 888-0500 (sans frais pour Lotbinière)

Nous nous engageons à assurer la confidentialité de toute situation déclarée et nous apporterons du soutien aux victimes, aux témoins et aux auteurs de violence ou d'intimidation.

**Dénoncer ou signaler  
ce n'est pas « STOOLER »**

Les parents ou les élèves majeurs peuvent obtenir une assistance auprès de la personne désignée par le centre de services scolaire : [intimidation@csnavigateurs.qc.ca](mailto:intimidation@csnavigateurs.qc.ca)

**Plan d'action  
Pour un milieu  
sain et sécuritaire**



Centre  
de services scolaire  
des Navigateurs

Québec